**Délibération-type :**

**Ratification des neuf articles additionnels de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**

Séance du JJ.MM.AAAA

Objet : Ratification des neuf articles additionnels de la Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Le conseil communal,

Vu l’article 15 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale initiée par le Conseil des communes et régions d’Europe (CCRE) ;

Vu la décision du conseil communal d’adhérer à la Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en date du JJ.MM.AAAA ;

Vu la version amendée du texte de la Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, adoptée par le Comité Directeur du Conseil des Communes et Régions d’Europe (CCRE) le 6 décembre 2022 ;

Voulant continuer à s’engager en faveur d’une meilleure égalité entre les femmes et les hommes et, partant, d’une société plus juste et plus agréable à vivre ;

Décide

- de ratifier formellement les neuf articles additionnels de la Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Ainsi décidé en séance, date qu’en-tête.